



Compte-rendu de la réunion du CODIR du CAF GARLABAN – 24/11/2025

Le comité de direction (CODIR) du Club Alpin Français Garlaban en Provence s'est réuni à Aubagne, dans le gymnase du collège Sarraute, le lundi 24 novembre 2025.

Micheline Barataud, en tant que doyenne de l'assemblée, déclare la séance ouverte. Pierre Simon se propose pour rédiger le compte-rendu de la réunion. Simon Albertini veut bien être le président de séance.

Les membres du CODIR sont :

- Simon Albertini
- Micheline Barrataud
- Candy Bellon
- Hérald Chevance (*absent*)
- Fabienne Goupy
- Basile Molard Serre
- Lydie Salzano
- Morgan Seston
- Francoise Sibois
- Pierre Simon
- Emmanuelle (Marie) Thévenin
- Lionel Thouvenin

Début de la réunion : 20h00

Ordre du jour :

1 . Élection du bureau.....	2
2 . Présentation des futurs chantiers du CODIR.....	3

Réunion CODIR du CAF Garlaban

24/11/2025



1. Élection du bureau

Les statuts du club précisent que le CODIR doit élire en son sein quatre personnes qui forment le bureau. Il s'agit du président, du vice-président, du trésorier et du secrétaire.

Cette élection est organisée à bulletin secret.

Pour le poste de président/e, une seule candidate se présente : Lydie.

Avec 11 votants et 1 absent, les résultats sont :

- 1 abstention
 - 10 oui
- ➔ **Lydie Salzano est élue présidente.**

Pour le poste de trésorier, un seul candidat se présente : Pierre.

Avec 11 votants et 1 absent, les résultats sont :

- 1 non
 - 10 oui
- ➔ **Pierre Simon est élu trésorier.**

Pour le poste de secrétaire, une seule candidate se présente : Fabienne.

Avec 11 votants et 1 absent, les résultats sont :

- 11 oui
- ➔ **Fabienne Goupy est élue secrétaire.**

Pour le poste de vice-président, un seul candidat se présente : Morgan.

Avec 11 votants et 1 absent, les résultats sont :

- 11 oui
- ➔ **Morgan Seston est élu vice-président.**

Les membres du bureau sont donc :

- Lydie Salzano - présidente
- Morgan Seston – vice-président
- Fabienne Goupy - secrétaire
- Pierre Simon – trésorier

Les personnes suivantes proposent leur aide au bureau :

- Candy Bellon – secrétaire adjointe
- Basile Molard Serre – trésorier adjoint

Réunion CODIR du CAF Garlaban

24/11/2025



2 . Présentation des futurs chantiers du CODIR

Pierre présente les grandes lignes des futurs chantiers qui attendent le nouveau CODIR et le nouveau bureau.

Les responsables d'activités

Nous devons bien définir le rôle et nommer des personnes responsables d'activités.

A ce jour nous savons que :

- Pierre Germain a indiqué vouloir poursuivre son rôle actuel en tant que responsable pour les activités alpinisme, cascade de glace et trail.
- Marie indique qu'elle ne souhaite plus être responsable du ski de randonnée.
- Paul Gros est déclaré comme responsable Canyon sur le site internet de la fédération.
- Pierre S. et Lydie sont déclarés comme responsables des écoles d'escalade et d'aventure sur le site internet.
- Simon accepte d'être responsable des randonnées et randonnées alpines.
- D'autres personnes doivent être nommées.

La gazette

Jusqu'à présent la gazette est gérée par Fabienne Goupy et Alice Ramani. Fabienne indique qu'elle n'aura peut être plus le temps de s'occuper de la gazette. Alice a indiqué qu'elle souhaite continuer, mais éventuellement n'éditionner qu'un seul numéro tous les deux mois.

Nous allons faire appel aux adhérents qui souhaiteraient participer à l'élaboration de notre gazette.

Référent écologie

C'est un nouveau poste au sein du CODIR, pour que nos activités s'orientent dans une démarche plus respectueuse de la nature et de l'environnement.

→ Candy Bellon est nommée référent écologie.

Les écoles d'escalade et d'aventure

Actuellement les écoles sont gérées par Lydie et Pierre, avec l'aide des jeunes initiateurs escalade SAE du club. Ce n'est pas une situation tenable sur le long terme. D'autant plus que l'encadrement des mineurs en extérieur exige certains brevets que nous n'avons plus. Faudra-t-il passer ponctuellement par les services d'un pro (un BE ou DE, par exemple) pour certaines sorties de l'école d'aventure ?

A noter que le fait que nos deux écoles soient labellisées au niveau national nous rapporte une subvention de la FFCAM. D'autre part, les familles des jeunes paient une cotisation annuelle supplémentaire, ainsi qu'une participation lors des sorties.

Réunion CODIR du CAF Garlaban

24/11/2025



Subventions

Préparation des dossier des subventions : Lydie gère déjà cette tâche et continuera.

Vu le contexte politique actuel, il est probable que le montant les subventions baissent dans le futur. Lionel précise que c'est pour anticiper cette baisse possible des subventions que des projets comme le trail de Pichauris ont été montés car ils doivent rapporter de la trésorerie au club.

La communication

Webmaster : Fabienne a commencé à se former sur ce poste.

Modérateur réseau : Il faudrait édicter des règles d'utilisation des réseaux sociaux, par exemple Whatsapp, car lorsqu'on l'utilise comme moyen de communication principal on arrive souvent à des incompréhensions. La communication passe mal. Il vaut mieux privilégier le dialogue en direct, les mails, ou le téléphone.

Google group et adresses mails génériques (à voir comment on gère lors d'une prochaine réunion).

Gestion des EPI et du local

Définir une politique et un responsable.

Refonte des statuts, du règlement intérieur

Refonte également du projet du club tout en précisant la définition de notre slogan « L'esprit Club Alpin ». C'est un travail assez long, à valider en AGE (assemblée générale extraordinaire) qui pourra avoir lieu immédiatement à la suite de la prochaine AG. L'objectif est de faire valider par un vote des adhérents les futurs statuts et le futur règlement intérieur.

NB : En tant qu'association affiliée à la fédération FFCAM, nos statuts doivent être alignés avec les statuts de la fédération (notre projet de statuts devra passer par le service juridique de la fédé pour validation).

NB2 : les statuts peuvent rester des principes généraux et le règlement intérieur précise les détails de fonctionnement du club. Le règlement intérieur ne peut pas aller à l'encontre des statuts.

Gestion des tickets climbUp

Actuellement Lydie gère ces tickets et continuera à le faire.

Gestion du site d'escalade « le miroir du fou »

Certaines choses ont été faites mais cela reste un sujet important à traiter. On a un document « gestion des sites naturels d'escalade » sur lequel on va s'appuyer.

Réunion CODIR du CAF Garlaban

24/11/2025



Topothèque

Il faut reprendre la gestion des topos appartenant au club, mettre à jour la partie correspondante sur le site internet du club.

→ Candy et Françoise se proposent pour la gestion de la topothèque.

Organisation des weekends et des séjours

Proposition : organisation collective par tout le CODIR !

Location des DVA

Faut-il modifier les tarifs des locations des DVA ? On a une facture de 280 Euros pour la révision de sept DVA cette année, soit 40 Euros par appareil. Cette révision est valable deux ans.

Pour le moment on reste à 10 euros. Les tarifs font partie du règlement intérieur.

Fin de la réunion : 22h00

Le secrétaire de séance

Pierre SIMON